

# Confrérie des eaux de Château-d'Oex



Case postale 107  
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 3 juillet 2020

## Communiqué

Suite à différents prélèvements et analyses, les mesures d'assainissement ne nous permettent pas encore de libérer l'obligation de bouillir l'eau.

Veillez continuer de :

- ne pas boire d'eau au robinet
- bouillir l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

Par contre, vous pouvez :

- prendre des douches ou des bains, si vous n'ingérez pas l'eau
- utiliser votre lave-linge et votre lave-vaisselle.

De ce fait, nous devons prolonger le délai de ces prescriptions jusqu'au mercredi 8 juillet.

Nous remercions la population pour sa patience et compréhension ainsi que nos partenaires qui mettent tout en œuvre pour la mise à jour de notre réseau.

**CONFRERIE DES EAUX DU VILLAGE  
CHATEAU-D'OEX**

J.-Y. Ferreux  
Président

V. Bourret  
Secrétaire